

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine (suite).
Inauguration des Sports d'Hiver à Font-Romeu.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur de Mathématiques au Lycée.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame-Professeur au Cours Secondaire de jeunes filles.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'une Dame-Professeur de huitième au Lycée de Monaco.
Ordonnance Souveraine nommant une Institutrice au Lycée de Monaco.
Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur.
Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur.
Arrêté ministériel modifiant la composition du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco.
Arrêté ministériel désignant le Délégué du Gouvernement à la Commission chargée de dresser la Liste électorale.
Arrêté ministériel nommant les Juges supplémentaires au Tribunal Criminel.
Arrêté ministériel nommant des Membres du Bureau de Bienfaisance.
Arrêté ministériel nommant des Membres du Tribunal d'Expropriation.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux inscriptions et radiations sur la Liste électorale.
Election à la Chambre consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels étrangers.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Obsèques de M. Palmaro.
Sérénade offerte à S. Exc. le Ministre d'Etat.

MAISON SOUVERAINE**Inauguration****de l'Institut de Paléontologie Humaine**

(Suite)

Le Journal de Monaco a publié, dans son dernier numéro, le compte rendu de la cérémonie d'Inauguration de l'Institut de Paléontologie qui a eu lieu, le 23 décembre dernier, en présence de M. le Président de la République Française, et donné le texte du discours prononcé à cette occasion par S. A. S. le Prince Albert I^{er}.

Nous reproduisons ci-dessous les paroles prononcées au cours de la même séance par M. Honnorat, Ministre de l'Instruction Publique, M. Ed. Perrier, Membre de l'Institut de France, M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris, et M. Cartailhac, l'illustre savant.

Voici le discours de M. le Ministre de l'Instruction Publique :

Depuis que la victoire a mis fin à l'angoisse qui pesait sur les esprits, le travail des intelligences a repris son libre cours. La science française, depuis 1918, a connu de belles journées. Celle-ci est une des plus belles. Dans le nouvel Institut que nous inaugurons aujourd'hui, grâce à l'inépuisable générosité et à l'esprit de haute initiative scientifique de S. A. S. le Prince de Monaco, il nous plaît de voir le symbole de tout un mouvement nouveau, et l'un des plus beaux modèles d'une conception nouvelle de l'organisation du travail scientifique. A Paris et dans nos Universités provinciales se multiplient en effet des instituts spéciaux où sont groupés, en un

ensemble harmonieux, tous les éléments nécessaires au progrès d'une même science. Sans rompre le cadre traditionnel des Facultés, le principe de la spécialisation tend à prévaloir. Nous pouvons espérer que bientôt chaque branche importante de la science aura son palais à elle, où les chercheurs trouveront rassemblés tous les moyens d'études dont ils ont besoin, où la découverte, facilitée, ne trouvera plus d'obstacles que dans les limites mêmes de l'intelligence humaine.

La branche du savoir humain, dont ce noble bâtiment sera désormais le temple, est une de celles qui depuis longtemps excitent le plus la curiosité des chercheurs. Son mystère passionne les imaginations ; les résultats certains qu'elle donne sont des plus précieux pour la solution du problème fondamental de l'histoire de l'humanité. Les poètes et les savants ont ici un commun domaine. Qui pourrait être surpris, Monseigneur, que Vous vous y soyez appliqué, et qu'après les profondeurs de la mer, Vous ayez voulu sonder les profondeurs de la préhistoire ? Vous en retirerez, et tous les spécialistes de la même science avec Vous et grâce à Vous, les mêmes fruits merveilleux. C'est le souhait que le Ministre de l'Instruction publique apporte au nouvel Institut, avec le témoignage de la gratitude de l'Université de Paris et des milieux savants de la France entière.

M. Ed. Perrier, Membre de l'Institut, s'est ensuite exprimé en ces termes :

Monsieur le Président de la République,
Monseigneur et permettez-moi d'ajouter
très éminent Confrère,

L'admirable Musée que nous inaugurons aujourd'hui et d'où on ne pourra sortir sans émotion vient couronner l'œuvre scientifique que l'Académie des Sciences a entendu honorer en vous appelant à elle et pour laquelle elle m'a chargé de Vous offrir tous ses remerciements.

L'histoire de la Mer et celle de l'Homme marquent les deux termes actuels de Votre activité scientifique qu'elles n'ont pas épuisée et, entre ces deux termes, que de choses sont venues se placer ! Officier de marine, puis Souverain d'une Principauté dont les flots de la Méditerranée, en venant mourir sur ses côtes, fait une sorte de paradis terrestre, Vos regards se sont naturellement tournés bien vite vers la Mer. Vous avez voulu connaître tous ses secrets. Vos magnifiques navires ont sillonné tous les Océans, du Pôle Arctique à l'Équateur. Vos sondes sont descendues à toutes les profondeurs ; Vos lignes, Vos chaluts, Vos fins filets de soie ont, sous toutes les latitudes, recueilli les animaux étranges ou singulièrement délicats qui, fuyant la lutte pour la vie, trop ardente sur les rivages, se sont réfugiés dans les profondeurs ténébreuses, longtemps réputées vides ou insondables, des abîmes océaniques, et aussi ceux qui se balancent mollement entre deux eaux ou flottent à la surface des vagues, des uns inondés des rayons d'un soleil tropical, les autres baignés par les pâles lueurs de la lumière polaire. Vous avez consacré à leur description, et à leur représentation artistique la plus magnifique, la plus luxueuse publication dont les sciences aient été jamais dotées et, pour réaliser cette œuvre, vous avez attiré et retenu autour de vous une brillante pléiade d'hommes de science qui l'ont rapidement menée à bien.

Ce n'était pas encore suffisant, à Votre gré. Toutes les richesses naturelles découvertes dans Vos expéditions, toutes celles qui ont été décrites dans les cinquante-sept volumes exposant les *Résultats scientifiques des Campagnes scientifiques* que Vous avez organisées, ont été admirablement conservées et méthodiquement exposées dans cette sorte de Temple des divinités de la Mer qu'est le Musée Océanographique de Monaco ; mais Vous avez voulu aller plus loin encore. Autant les profondeurs de la

Mer sont calmes, autant les conditions d'existence y sont constantes, autant sa surface secouée par les vents, chauffée par le soleil, refroidie par les pluies et les glaces polaires, entraînée par le cours de la lune, paraît capricieuse et agitée ; notre grand Lamarck, dans un accident survenu à Monaco, avait orienté vers la Science une carrière commencée sous les armes, s'était efforcé de préciser les lois de ses mouvements. Il avait cru découvrir qu'elle était la grande ouvrière des modifications survenues à la surface du globe. Il n'avait, pour satisfaire son ardent besoin d'explication, d'autre moyen que sa féconde imagination. Vous avez substitué au rêve des méthodes rigoureuses d'observation ; Vous avez créé, pour cela, tout un merveilleux outillage et vous avez élevé, à Paris même, le magnifique Institut Océanographique où sont rassemblées, étudiées, discutées, condensées en un corps de doctrines servant de base à un enseignement méthodique, toutes les observations dont les Mers ont été l'objet ; les premiers résultats obtenus ont été particulièrement précieux : grâce à eux, Vous avez pu dresser la carte des lieux probables de concentration des dangereuses mines flottantes que nos ennemis avaient naguère semées sur l'Atlantique. On ne peut dire le nombre des vaisseaux que Vous avez ainsi sauvés, le nombre de vies humaines que Vous avez conservées. De tels sauvetages Vous ont mérité, de la part de notre pays, une reconnaissance qui ne s'éteindra jamais.

De l'Océanographie à la Paléontologie humaine il y a loin, semble-t-il. Le Musée qui s'ouvre aujourd'hui au public prouve que Votre Altesse a su facilement franchir cette distance. En raison peut-être des regrets que lui a laissés celui où il a commis le premier de ses nombreux péchés, l'Homme a toujours apprécié les Paradis terrestres et nous avons dit que la Principauté de Monaco en était un. Nos ancêtres, en conséquence, s'y sont installés de bonne heure sur ses rivages ensoleillés, à l'abri des hivers et aussi des ardeurs tropicales. Sans doute, quand ils s'y sont établis, ils n'étaient pas en mesure d'apprécier les beautés d'une végétation où le sévère feuillage des oliviers se mêle aux luxueux panache des palmiers, aux délicates frondes du *mimosa*, aux raquettes des figuiers de Barbarie et aux splendeurs des fleurs tropicales, mais ils y trouvaient des abris et c'était pour la possession de ces maigres biens qu'ils se livraient des combats dont ils ont retracé au burin ou au pinceau de nombreux épisodes sur les parois de leurs cavernes. Des reliques précieuses d'une humanité vieille de plusieurs milliers de siècles se trouvent un peu partout dans la Principauté de Monaco ; Vous fûtes tenté de l'étudier au début de Votre féconde carrière scientifique. Un petit noyau, après que Rivière eut découvert les restes célèbres de l'Homme de Grimaldi, un petit noyau de chercheurs zélés et éclairés, guidés par les savants conseils du Professeur Boule que Vous avez choisi pour diriger ce Musée et qui ne cesse de rendre à la Paléontologie les plus signalés services, se forma autour de Vous et continua l'œuvre que Vous aviez commencée lorsque la Mer, cette grande charmeuse, Vous eut accaparé : aujourd'hui il y a, dans la Principauté, trois centres de fouilles parmi lesquels une caverne a été explorée sur une profondeur de 800 mètres.

D'autre part, dans le midi de la France, en Espagne, souvent sur Vos indications, des découvertes se sont multipliées ; elles sont connues de tout le monde savant, grâce aux quatre magnifiques volumes in-4° que vous avez publiés et où sont notamment reproduits les curieux dessins gravés ou peints sur les parois de nombreuses grottes, documents précieux pour la reconstitution des mœurs et l'appréciation de l'intelligence des premiers habitants de nos régions. C'est en 1910, la caverne de Font de Gaume, aux Eyzères, dans la Dordogne ; en 1912, celles de la région Cantabrique, en Espagne ; en 1913, celle de la Pasiega, près de Santander ; en 1915,

celle de Pileta, près de Malaga; d'autres vont suivre. Les planches de ces beaux volumes ne nous font pas connaître les traits des visages de nos précurseurs; mais ils nous les montrent aux prises avec de grands carnassiers: lions, tigres ou panthères, ou avec des ours et des loups, voisinant avec des éléphants, des rhinocéros bicornes, des bisons aux gibbosités énormes, des rennes ou des chevaux. Certains signes indéchiffrables pour nous laissent soupçonner un commencement d'écriture, dont pouvaient être parfaitement capables des artistes qui ont montré un sens si raffiné des attitudes dans la figuration des animaux, des femmes et des guerriers.

Vous avez eu la pensée, Monseigneur, de réunir dans ce Palais toutes les merveilles qui resuscitent la mentalité d'une humanité dont l'antiquité déconcertante fait paraître presque moderne, cette antiquité Egyptienne dont la révélation valut à Champollion une légitime célébrité que partagea plus tard son émule regretté, notre contemporain Maspéro. Que sont, en effet, les 6.000 ans qui se sont écoulés depuis les Pharaons, en regard des temps qui nous séparent de l'époque où, sur notre sol, l'homme se mesurait avec les animaux géants, aujourd'hui refoulés sous les tropiques et qui remontaient alors jusque vers les pôles, s'accommodant de tous les climats, grâce à des modifications légères d'organisation. C'est le plus curieux chapitre, le plus mystérieux, le plus longuement et le plus passionnément contesté de l'histoire de l'Homme que viendront déchiffrer ici tous ceux qu'a tourmenté le secret de nos origines; ils s'en iront convaincus que les Mayer et Lamarck avaient raison quand ils voyaient dans le Temps le patient ouvrier des mondes, et pleins de reconnaissance pour le Prince qui leur aura ouvert de si vastes horizons et qui a su faire à la science française une si grande part dans ses munificences.

A son tour, M. le Président du Conseil Municipal de Paris a prononcé les paroles suivantes :

Monsieur le Président de la République,
Monseigneur,

Qu'il soit permis au Président du Conseil Municipal de s'associer en quelques mots aux remerciements que vient d'adresser à Votre Altesse M. le Ministre de l'Instruction publique.

Certes, c'est l'Etat français, c'est la France entière qui reçoit de Votre munificence ce don vraiment princier, mais Paris a le droit et le devoir de manifester à Votre Altesse une particulière gratitude, puisque cet Institut de Paléontologie humaine vient orner d'un nouveau et magnifique fleuron sa couronne de lumière, puisqu'il vient ajouter aussi à son incomparable décor monumental un des plus sûrs chefs-d'œuvre de la sculpture et de l'architecture contemporaines.

Que soient donc loués l'architecte et le sculpteur, MM. Pontremoli et Constant Roux, d'avoir si brillamment contribué à l'embellissement de la capitale, et que Votre Altesse daigne recevoir encore une fois l'hommage de notre reconnaissance pour avoir doté Paris d'une institution et d'un monument d'où rayonnent tout ensemble les prestiges de l'art et ceux de la pensée.

Enfin, M. Cartailhac a traduit sa joie et son émotion dans les termes ci-après :

Cette séance solennelle est, par le fait même du hasard, le cinquantenaire de la mort du fondateur de la Paléontologie humaine, EDOUARD LARTET.

Dernier survivant de ses disciples, ayant accepté la plus honorable mission que je pouvais remplir au soir de ma vie, celle de prendre ici la parole, j'en profite pour rendre d'abord hommage à la mémoire du Maître.

Lartet étudiait les animaux fossiles depuis de longues années lorsqu'il fut en mesure de démontrer la coexistence de l'Homme avec de grands Mammifères disparus du monde.

C'était reculer dans un lointain prodigieux nos origines. La question était grave. On la qualifiait de question suprême. Elle était pourtant déjà dans la pensée intime de Lartet lorsque, vingt ans plus tôt, il découvrait les restes d'un singe dans le gisement de Sansan que ses études avaient rendu célèbre.

Les naturalistes les plus éminents l'avaient bien pensé eux aussi; leurs écrits, leurs discours témoignent de leur émotion profonde. Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, l'un des meilleurs, le plus philosophe, avait été sur le point de tout dire. Mais songeant sans doute à l'opinion publique (pas assez éclairée pour le comprendre et le suivre), il avait brusqué sa conclusion: « L'Heure de ces considérations, s'était-il écrié, n'a pas encore sonné. » Et il s'était tu.

Lartet eut au contraire la satisfaction d'assister au triomphe de ses idées. Les dix dernières années de sa vie furent fort belles. La France brillait noblement. L'expo-

sition universelle de 1867 avait attiré la plupart des nations dans des vues généreuses, humanitaires, instructives au plus haut point. La galerie centrale déroulait l'histoire du travail. On y voyait, pour la première fois, les premiers instruments des Hommes, les charmantes œuvres d'art, les images tracées par les chasseurs de l'âge du Mammouth et du Renne, c'est-à-dire d'Hommes ayant vécu plusieurs milliers d'années avant les artistes de l'antiquité classique.

C'était l'affirmation tangible de la victoire de Boucher de Perthes, le grand précurseur; — d'Edouard Lartet, le savant organisateur du succès; — de G. de Mortillet, qui avait enregistré, publié les Matériaux; — de leurs émules; — du groupe déjà imposant de leurs disciples. Lartet préside le Congrès international d'Anthropologie préhistorique. Avec lui le grand ministre Duruy inaugure le musée de Saint-Germain pour les antiquités nationales.

Au Muséum avec de Quatrefages, à la Société d'Anthropologie de Paris avec Broca, partout avec de dignes collaborateurs, Lartet a vu régner de fiers sentiments d'union pour le progrès de la science.

Il a vu Albert Gaudry préparer ses beaux travaux sur les *Enchaînements du règne animal*, dont les conclusions firent l'objet de sa *Paléontologie philosophique*, le beau livre qui vengeait notre grand Lamarck d'une vraiment trop longue indifférence.

Dès lors les esprits sont préparés. Le grand public s'habitue peu à peu aux idées nouvelles. Les découvertes se précipitent. Dans toutes nos provinces les voiles tombent qui nous cachaient les lointains horizons, et enfin l'Institut de Paléontologie humaine, avant d'avoir le palais qu'une main généreuse a construit pour la France, avant d'être installé, offrait aux nationaux et aux étrangers le trésor de ses magnifiques publications.

Cro-Magnon passe au second plan. Spy, Heidelberg, Grimaldi, La Chapelle-aux-Saints, la Ferrassie, La Quina, livrent successivement les restes osseux de ces Hommes fossiles dont nous connaissons seulement depuis longtemps les produits industriels ou artistiques.

Et lorsque parut, en 1910, la mémorable lettre de S. A. S. le Prince de Monaco à M. le Ministre de l'Instruction Publique, elle rompait avec toutes les réserves devenues vraiment retardataires; elle proclamait que « l'heure avait sonné ». Elle l'annonçait ainsi :

« Monsieur le Ministre, au cours de ma vie laborieuse j'ai souvent regretté qu'une place plus grande ne fût pas attribuée dans le mouvement intellectuel de notre époque à l'étude du mystère qui enveloppe les origines de l'Humanité.

« A mesure que mon esprit s'éclairait par la culture scientifique, je souhaitais plus ardemment de voir établir sur une base méthodique les investigations nécessaires pour évoquer les traces fugitives que nos ascendants ont laissées dans le sein de la terre pendant une incalculable succession de siècles. Et je pensais que la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière. »

Aujourd'hui, ce progrès grandiose est réalisé. L'Institut de Paléontologie humaine s'élève non loin du Muséum, la maison de Buffon et de Lamarck, de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire et de Lartet, de Quatrefages et de Gaudry.

Aujourd'hui même, son Directeur vient de le doter d'un livre qui marque l'étape franchie entre 1870 et 1920 dans les progrès de nos connaissances. Ceux qui m'ont suivi dans cette période peuvent comprendre ma joyeuse satisfaction en voyant cette nouvelle œuvre de Marcellin Boule.

Monseigneur,

Merci au nom des glorieux Morts. Leurs leçons demeurent, et leur souvenir vivant nous entraîne encore dans les nobles voies qu'ils avaient su ouvrir, et que généreusement Vous avez voulu élargir et prolonger au loin.

Inauguration des Sports d'Hiver à Font-Romeu.

Le Prince Albert avait été prié récemment par le Président et les membres du Conseil d'Administration de la Société des Chemins de fer et Hôtels de montagne d'assister à une grande réunion qu'ils organisaient dans les Pyrénées pour y célébrer l'ouverture des Sports d'hiver institués par elle.

Le Grand Hôtel de Font-Romeu, un des établissements créés par cette Société pour développer dans le midi de la France, et sous les auspices de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, l'industrie hôtelière suivant les progrès

modernes, avait été préparé pour servir de théâtre à cette manifestation superbe d'une activité nouvelle de la vie sportive.

Le soir du 26 décembre, un train spécial emmenait de Paris ou prenait sur différents points du parcours, environ deux cents invités de la Société, qu'il déposait le lendemain dans l'après-midi à Villefranche, dans les Pyrénées Orientales, au pied de la ligne de chemin de fer de montagne qui dessert la vallée de la Têt jusqu'à Bourg-Madame; et vers 5 heures, de puissants autocars amenaient tous ces invités depuis la station d'Odeillo jusqu'au Grand Hôtel de Font-Romeu en suivant la route qu'un « tank » avait débarrassée de la neige.

L'Hôtel réouvert pour la clientèle spéciale des sports d'hiver et tout pavoisé, notamment aux couleurs de Monaco, offrait un spectacle plein d'animation et des arrangements parfaits pour le plus grand confort des invités. Parmi les personnalités présentes on remarquait MM. Brousse, Secrétaire d'Etat aux Finances et Député de l'Arrondissement; Pams, Sénateur des Pyrénées Orientales; Lorin, Député de la Gironde; Chaumet, ancien Ministre de la Marine; Second, Préfet de la Haute-Garonne; Paul, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Midi; Gufflet, Chef de l'Exploitation; Bouyonnet, Administrateur délégué de la Société des Chemins de fer et Hôtels de montagne; Famechon, Directeur de l'Office National du Tourisme; le Professeur Gariel et Auscher, Vice-Présidents du Touring-Club de France, et un grand nombre d'invités marquant à des titres divers dans un monde où les efforts les plus énergiques se poursuivent dans le but de relever le ton de la jeunesse française.

Pendant toute la journée du 28 décembre, les exercices spéciaux qui constituent le Sport d'hiver eurent lieu aux environs de l'Hôtel et, à la nuit, un feu d'artifice très remarquable pour cette altitude de 1800 mètres fut donné sur la patinoire de Font-Romeu: parmi les plus belles pièces figuraient les armes de Monaco.

La journée se termina par un banquet d'environ 150 couverts, où une dizaine de discours furent prononcés. Voici celui du Prince Albert :

Messieurs,

Vous m'avez convié à cette réunion de Français qui veulent donner à leur pays certains progrès intéressants à la fois l'hygiène et la mentalité de l'individu, le développement de la race.

Je vous remercie de m'avoir offert cette occasion de vous exposer en quelques traits ma pensée sur ces choses: cette pensée renferme l'enseignement d'une expérience très longue et d'une observation incessante.

Nous nous assemblons ici en plein hiver, parmi les neiges et les frimas qui sont l'image d'une vie rude, pour montrer à la jeunesse que ces magnificences contiennent les joies de la virilité, de la force, de la santé. Nous voulons réveiller dans nos générations le sentiment et l'instinct d'une lutte énergique pour l'existence, d'une lutte dont la facilité croissante avait fait perdre à beaucoup de nos contemporains le sens des réalités jusqu'au jour où celles-ci ont paru sous la forme d'un envahisseur cruel et d'une folie qui bouleverse l'Humanité.

Nous sommes venus encourager le développement des sports d'hiver sur ces montagnes placées entre la France et l'Espagne comme pour réunir deux grands peuples dans une même compréhension de la vie. L'intelligence et la conscience ne proclament-elles pas plus haut tous les jours que la force doit maintenant servir aux hommes pour vaincre, dans l'union des rapprochements pacifiques et généreux, les obstacles matériels semés devant leur courte existence?

Messieurs, regardons ces montagnes avec amour, car elles nous offrent les meilleurs éléments pour la préparation ou la restauration de notre organisme, pour sa protection contre les entraînements mauvais et les passions qui tuent.

Nous voulons les conserver si belles sous leur manteau

blanc comme sous la parure verte que leur donne le soleil de l'été, parce que c'est une grande école pour la jeunesse : un champ merveilleux pour la formation des caractères dans une enveloppe fortifiée. Elles doivent être enrichies de tout ce qui séduit l'âme d'un touriste, d'un artiste, d'un poète souvent cachée sous l'enveloppe d'un chasseur. Il faut que chacun y trouve ce qui éveille ses énergies individuelles.

Pour atteindre ce but, rien de mieux n'existe maintenant que les parcs nationaux multipliés par les Américains chez eux, et sous d'autres formes plus larges par les Anglais, en Afrique. Aux Pyrénées, ils préserveraient dans leur ensemble, les trésors de la nature ; ils mettraient un terme à l'émotion qui grandit chez les hommes de goût, en arrêtant la décomposition qui menace les sites et les solitudes, toute la nature sauvage qui glorifie encore la joie de vivre.

En effet, l'homme n'a pas seulement besoin de satisfactions matérielles : à certains moments et quelle que soit son orientation, il veut se rapprocher des milieux où l'on s'endort au calme de la paix tandis que la vie reprend son équilibre.

Mais, hélas ! la spéculation sans réserve et sans bornes, le braconnage barbare et l'utilitarisme aveugle envahissent peu à peu les plus nobles domaines de la France. L'égoïsme pénètre partout dans ces belles vallées sous l'anonymat commercial qui, ne vous y trompez pas, découvre d'un côté les finances du pays s'il paraît les favoriser d'un autre : en sacrifiant les beautés de la nature dans ces montagnes superbes, on détruit une faune que l'on rachète à l'Allemagne et à d'autres, ou bien on force les touristes à chercher au dehors ce que la France leur offre à meilleur compte.

Messieurs, quand on aime la nature, la force et la vie, on est heureux parmi vous qui représentez ici leurs intérêts les plus divers. Unissez-vous avec fermeté pour des efforts solidaires et vous ferez de la France un des séjours les plus admirables par la richesse de ses montagnes et de ses plaines, de ses forêts et de ses eaux.

Le lendemain 29 décembre, les mêmes moyens de transports emmenèrent les invités pour les reconduire là où ils les avaient pris.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2938.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Saporte Jean-Paul, agrégé de Mathématiques, professeur de collège, mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Professeur de Mathématiques au Lycée de Monaco, chaire commune au Lycée de garçons et aux Cours secondaires de jeunes filles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2939.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 30 janvier 1919, créant des Cours d'enseignement secondaire de jeunes filles au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Pelisson Marie, pourvue du Brevet su-

périeur et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice à Passins (Isère), mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Professeur de Classe préparatoire aux Cours secondaires de jeunes filles annexés au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2940.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Jantet Henriette, pourvue du Brevet supérieur, du Certificat d'études normales et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice du département de l'Ain, mise à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommée Professeur de huitième au Lycée de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2941.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 25 septembre 1910, relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{lle} Gagneroy Anne-Valérie, pourvue du Brevet supérieur et du Certificat d'aptitude pédagogique, institutrice privée à Monaco, est nommée Institutrice au Lycée de Monaco et chargée à ce titre de la classe de dixième-onzième.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le quatorze décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2942.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Etienne Palmaro, maréchal des logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;
Pierre Rocca, carabinier ;

Auguste Valetta, carabinier ;
Pierre Chavignois, carabinier-clairon.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux Sieurs :

Désiré Andoche, sous-brigadier de la Sûreté ;
Jean Fabre, sous-brigadier de la Sûreté ;
Constantin Deleuse, sous-brigadier de la Sûreté ;
Paul Fabre, agent de police ;
Pierre Gioffredi, agent de police.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix-huit décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2943.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée à la Demoiselle Joséphine Rondelli, au service de M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix-huit décembre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu les Ordonnances Souveraines des 20 octobre 1919, 16 et 17 janvier 1920, relatives aux Congrès et Expositions de Monaco de 1920 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 4 décembre 1920, désignant les Membres du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco ;

Vu la délibération, en date du 18 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement :

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La composition du Jury pour les Classes III et III B de la Section française de l'Exposition de Monaco, présidées par M. Bonjean, Chef du Laboratoire, Membre du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, et comprenant les Stations Thermales et Climatiques, les Bains de Mer et l'Hygiène, est modifiée comme suit :

Vice-Présidents :

MM. Camille Blanc, Maire de Beausoleil, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer ;
le Docteur Rey, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Cannes ;

Secrétaires :

MM. Bezault, Administrateur-Délégué de la

Société Générale d'Épuration et d'Assainissement ;
Vermeylen, Administrateur-Délégué du Mont-Dore, Trésorier de la Classe ;

Membres :

MM. Baugnies, Administrateur-Délégué de Vichy-Etat ;
Maurice Bourgeois, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Voyages ;
le Docteur Chaumier, Directeur de l'Institut Vaccinal de Tours ;
J. Cubain, Ingénieur des Arts et Manufactures ;
le Docteur Danjou, Directeur de Niederbronn (Alsace) ;
Féraud, Adjoint au Maire de la Ville de Nice ;
le Docteur Francon, Président du Syndicat d'Initiative d'Aix-les-Bains ;
Guesnier, Ingénieur des Arts et Manufactures ;
le Docteur Pitsch.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 20 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la Loi du 14 août 1918, relative aux mesures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions prévues aux articles 37 et 38 de la Constitution, révisée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'Ordonnance en date du 23 août 1918, relative à l'Administration Communale, remettant en vigueur l'Ordonnance Souveraine du 7 mai 1910, sur le Conseil Communal ;

Vu la délibération, en date du 29 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Adolphe Blanchy, Attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, est désigné pour faire partie, comme Délégué du Gouvernement, de la Commission chargée de dresser la Liste Electorale pour l'année 1921.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 29 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 2 mars 1911, sur le Tribunal Criminel ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 4 décembre 1920 :

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La liste des personnalités appelées à faire, à tour de rôle, partie du Tribunal Criminel comme juges supplémentaires, pendant trois ans, est arrêtée ainsi qu'il suit :

MM. Aurégia Laurent, propriétaire ;

MM. Bellando de Castro Louis, Membre du Conseil National ;

Blanchy Adolphe, Attaché au Cabinet Civil de S. A. S. le Prince ;

Bœuf Emmanuel, propriétaire ;

Ciais Clément, propriétaire ;

Curti Marius, Chef du Service des Routes de la S. B. M. ;

Crovetto Jules, courtier maritime ;

Franco Constant, Chef du Service Electrique de la S. B. M. ;

Gastaud Théophile, Conseiller Communal ;

Melin Jean-Baptiste, propriétaire ;

Neri Louis, Membre du Conseil National ;

Olivié Joseph, Adjoint au Maire.

ART. 2.

Ampliation du présent Arrêté sera adressée à M. le Directeur des Services Judiciaires.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 30 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 1^{er} de la Loi n° 36 du 15 novembre 1920, portant création d'un Bureau de Bienfaisance ;

Vu la délibération, en date du 29 décembre 1920, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres du Bureau de Bienfaisance :

MM. Audibert, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ;

Doda, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ;

Nef, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge ;

Noghès, Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;

Laurent Aureglia, Ancien Président du 1^{er} Bureau de l'Office de la Prévoyance Mutuelle ;

Genin, propriétaire à Monaco.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 31 décembre 1920.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu Notre Arrêté en date du 18 octobre 1913 ;

Vu la délibération, en date du 4 janvier 1921, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie du Tribunal d'Expropriation, en vue de la réalisation des projets en cours pendant l'année 1921 :

MM. Aureglia Laurent ;

Bulgheroni Franz ;

Fontaine Henri.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires Diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 4 janvier 1921.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'organisation municipale du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation sur la liste électorale de 1921 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 3 janvier 1921.

Le Premier Adjoint, *f^m* de Maire :
ALEX. MÉDECIN.

Élection à la Chambre consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels étrangers.

L'article 3 de l'Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat, du 24 décembre 1920, porte que les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées au Secrétariat de la Chambre de Commerce, rue Albert (ancien Hôtel d'Orient).

En vue de recueillir ces demandes, le Secrétariat sera ouvert au public les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 janvier, de 9 à 10 heures le matin, et de 2 à 4 heures l'après-midi. Les demandes pourront également être adressées par la Poste

ÉCHOS & NOUVELLES

Les obsèques de M. Auguste Palmaro, ancien Conseiller Municipal, Chevalier du Mérite Agricole, ont eu lieu le jour de l'an, après-midi, à Menton, au milieu d'une très nombreuse affluence.

Le corbillard disparaissait sous les fleurs et couronnes, dont la plupart avaient été offertes par des délégations.

Le deuil était conduit par MM. Joseph Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, Charles Palmaro, Administrateur des Domaines de S. A. S. le Prince, et de Thubert, fils et gendre du défunt.

Dans le long cortège on remarquait S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat de la Principauté ; MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement ; Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; le Maire et les Membres de la Municipalité Mentonnaise ; MM. Alex. Médecin, premier Adjoint faisant fonctions de Maire ; J. Olivié, Adjoint ; Colonel Roubert, Commandant Supérieur ; Martiny, Conseiller Général, Directeur à la S. B. M., représentant du Conseil de cette Administration ; les fonctionnaires du Département des Finances de la Principauté, ainsi que plusieurs personnalités et notabilités.

L'absoute a été donnée par le Curé archiprêtre G. Ortmans.

A l'issue de la cérémonie funèbre, l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille, au cimetière du Château.

Plusieurs autorités et hauts fonctionnaires de la Principauté, empêchés d'assister aux obsèques, avaient fait parvenir leurs condoléances à MM. J. et Ch. Palmaro.

A l'occasion du renouvellement de l'année, l'Harmonie Municipale a donné une sérénade, devant l'Hôtel du Gouvernement, à S. Exc. M. Raymond Le Bourdon, Ministre d'Etat.

Sous la direction de M. Argaing, l'Harmonie Municipale a brillamment exécuté une marche héroïque, *Gourko*, de Janin-Jaubert et une ouverture, *Concordia*, de Fontenelle.

La sérénade s'est terminée aux accents de l'*Hymne Monégasque* qui a été longuement applaudi par l'assistance qui s'était portée sur la place de la Visitation.

A l'issue de cette audition, S. Exc. M. Le Bourdon a reçu M. l'Adjoint au Maire et les Membres du Comité de l'Harmonie Municipale qui lui ont présenté leurs vœux de circonstance. Particulièrement sensible à cette démarche, M. le Ministre d'Etat a vivement remercié et formulé les meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1921.